

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-3920260526-001 portant sur la demande d'autorisation environnementale de la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, relative à la création d'une zone d'activités économiques « Les Quarrés » sur la commune de Moirans-en-Montagne

La communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté sollicite une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale concernant la création d'une zone d'activités économiques « Les Quarrés » sur la commune de Moirans-en-Montagne.

Le projet a un terrain d'assiette total de 7,92 ha. Ce périmètre comprend les 12 lots de 1 500 m² à 20 000 m² environ, qui seront aménagés ainsi que les parties en prairie qui seront conservées à l'état naturel.

L'aménagement a été réfléchi pour construire une zone d'activité s'inscrivant dans la continuité des espaces pavillonnaires et des équipements existants.

Les communes comprises dans le périmètre concerné par le projet et consultées pour avis sont Moirans-en-Montagne, Villards d'Heria, Martigna, Lect, Onoz, Maisod, Charchilla, Crenans.

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de Monsieur Bertrand Weigele – Directeur des Services Techniques, par courriel à bertrand.weigele@terredemeraude.fr, ou par téléphone au 03 84 42 63 08 .

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours consécutifs soit **du vendredi 12 juin 2026 à 9h00 au samedi 11 juillet 2026 à 12h00**, à la mairie de Moirans-en-Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Par décision du tribunal administratif de Besançon du 5 mai 2026, M. François GOUTTE TOQUET est désigné commissaire-enquêteur sur ce dossier. M. Jacques HUGON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier dans la commune de Moirans-en-Montagne aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site internet de la préfecture : <https://www.jura.gouv.fr>, rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Autorisation environnementale > ICPE > Zone des Quarrés - Moirans-en-Montagne ;
- en version papier à la préfecture du Jura (Bureau de la réglementation générale, des associations, des élections et du débat public) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.85.55) ;
- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7394/>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- soit sur le registre d'enquête publique établi sur les feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Moirans-en-Montagne ;

- soit à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-7394@registre-dematerialise.fr ;
- soit sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7394/> ;
- soit par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Moirans-en-Montagne, 2 place Robert Monnier 39 260 Moirans-en-Montagne, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- soit directement auprès du commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Moirans-en-Montagne , aux jours et heures cités ci-dessous ;

Permanences du commissaire en Mairie de Moirans-en-Montagne :

- Vendredi 12 juin 2026 de 9h00 à 11h00
- Jeudi 18 juin 2026 de 14h00 à 16h00
- Vendredi 3 juillet 2026 de 10h00 à 12h00
- Samedi 11 juillet 2026 de 10h00 à 12h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura – BRGAE ;
- à la Mairie de Moirans-en-Montagne ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura.

L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.